



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

NOTES PASTORALES

15 Quand l'espace de l'église ne convient plus

Décembre 2024

Quand l'espace de l'église ne convient plus

Lignes directrices pour l'utilisation élargie des églises, chapelles
et centres paroissiaux catholiques romains

Préface

Les nombreux changements que nous vivons actuellement peuvent avoir des répercussions très variées sur la vie de chacun. Ces changements affectent non seulement la perception que l'on a de soi-même, mais également celle de nos communautés paroissiales. L'image que l'Église a d'elle-même s'est toujours exprimée à travers ses édifices religieux. Il n'en va pas autrement aujourd'hui. En de nombreux endroits, des questions concrètes se poseront dans les années à venir sur le sens et le but de la conservation des biens immobiliers et des infrastructures appartenant à l'Église.

En 2020 déjà, nous avons publié un Décret (modèle) d'admission d'autres religions, confessions ou groupements religieux ainsi que de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X et de 'théologiens indépendants' dans les églises et chapelles catholiques-romaines. A l'époque, le décret de la CES n'a pas été publié, puisque la CES recommandait de reprendre, le cas échéant, la formulation du texte pour des décrets au niveau diocésain. Depuis lors, il s'est avéré que les problématiques se sont différenciées. Nous tenons à remercier vivement l'historien de l'art Johannes Stückelberger, professeur d'esthétique religieuse et ecclésiale à l'Université de Berne jusqu'en 2023, pour son guide « Erweiterte Nutzung kirchlicher Gebäude » et, plus largement, pour les perspectives qu'il a apportées. La présentation qui suit lui doit des impulsions décisives.

Au-delà du contexte académique, il existe également un consensus élevé à tous les niveaux d'Église (conférences épiscopales, Dicastère pour la Culture et l'Éducation) et politiques (Conseil de l'Europe) en ce qui concerne le traitement et la conservation attentifs des édifices religieux.

Parallèlement, de plus en plus de questions se posent quant à l'utilisation partagée ou alternative des infrastructures financièrement coûteuses.

Avec ces lignes directrices, nous, évêques et abbés territoriaux, voulons avant tout offrir une aide dans la gestion des espaces ecclésiaux (églises, chapelles, centres paroissiaux) qui semblent de plus en plus trop grands. Dans ce contexte, le terme d'utilisation élargie évoque l'ouverture. Il veut inciter à explorer largement les options dans chacun de ces cas afin de trouver la meilleure solution possible. Cela peut aller de l'utilisation propre élargie à la location ou à la vente, en passant par une utilisation mixte avec d'autres partenaires.

Nous encourageons toutes les personnes concernées à s'engager sérieusement dans un processus de réflexion communautaire. Au-delà de ces brèves lignes directrices, vous trouverez à la fin des informations complémentaires.

Fribourg, 2 décembre 2024

Les évêques et abbés territoriaux de Suisse

Table des matières

1. Point de départ : églises trop grandes ou en surnombre	8
2. Les églises dans un contexte plus large	9
3. Réaffectation ou utilisation élargie de notre église ?	12
4. Phases et étapes de la planification du projet	15
- Étape 1 : Profil pastoral actuel et futur	15
- Étape 2 : Phase de développement	16
- Étape 3 : Phase de mise en œuvre	16
5. Interprétation liturgique et accompagnement pastoral des processus de transformation de l'espace ecclésial	17
6. Annexe	18

1. Point de départ : églises trop grandes ou en surnombre

Une Église en mutation

Les effets de la mondialisation et des mouvements migratoires se font sentir également dans la société suisse : la baisse démographique, la mobilité accrue et l'affaiblissement des liens avec les institutions publiques modifient les habitudes de vie de nos concitoyens. Les conséquences de ces changements pour l'Église sont, entre autres, la diminution du nombre de personnes participant au culte, et parfois aussi du nombre de membres rattachés à l'Église, même si, en raison de l'immigration, ils n'ont jamais été aussi nombreux en Suisse en chiffres absolus qu'aujourd'hui.

Des ressources qui s'amenuisent

Il est prévisible qu'en certains endroits, cela s'accompagne d'une diminution des moyens financiers dont disposent les paroisses. Les centres urbains, où se trouvent des églises de grande valeur historique, deviennent de plus en plus des quartiers administratifs et commerciaux ; dès lors, la population migre vers de nouveaux quartiers résidentiels.

Ainsi, ces églises ne sont parfois plus nécessaires, tandis que de nouveaux besoins apparaissent dans d'autres quartiers. C'est pourquoi plusieurs paroisses et communautés religieuses réfléchissent à l'utilisation future des églises et des centres paroissiaux.

Des besoins changeants

Parallèlement, les communautés de fidèles parlant d'autres langues ou les nouveaux mouvements de spiritualité sont à la recherche d'institutions dont ils dépendent pour leur pastorale ou l'exercice de leur mission spécifique. Même si nous progressons vers une pastorale interculturelle qui vise une collaboration plus étroite entre les communautés linguistiques et les paroisses locales, de telles infrastructures seront également nécessaires à moyen et long terme.¹ Il n'apparaît pas judicieux de construire de nouveaux bâtiments alors que des installations existantes et inutilisées sont en place.

En outre, nous constatons que les églises, les centres paroissiaux et les salles de réunion restent aujourd'hui significatifs pour la communauté des croyants et sont traités avec respect par ces derniers. Ils marquent la vie ecclésiale en tant que lieux de rencontre et ont souvent une importance culturelle qui dépasse le domaine purement ecclésial. Les églises et les chapelles sont particulièrement appréciées en tant qu'édifices sacrés dans lesquels la communauté célèbre et vit sa foi.

¹ Cf. concept global de la pastorale des migrants : <https://www.migratio.ch/concept-global/>

Des opportunités pour une compréhension renouvelée de l'Église

De tels changements recèlent toujours un potentiel qu'il convient d'analyser de manière critique. La grande valeur des anciens bâtiments symboliques peut motiver des tiers à partager leur utilisation avec nous, sans nécessairement faire obstacle à leur utilité première. Avant tout projet de transformation, il est donc nécessaire d'échanger sur sa propre vision de l'Église. „Seuls ceux qui ont des visions et des idées concernant le développement de la paroisse et de l'église, éventuellement accompagnées de réformes structurelles correspondantes, peuvent développer des concepts d'utilisation pour les bâtiments paroissiaux. Ce n'est que lorsqu'on dispose d'un concept d'utilisation que l'on devrait commencer à transformer“.²

2. Les églises dans un contexte plus large

Signification théologique des lieux de culte

Au cours des dernières décennies, on constate un nouvel intérêt général pour les bâtiments sacrés. La tradition catholique voit dans l'église un lieu privilégié de la rencontre avec Dieu. Elles sont la maison de Dieu au milieu des hommes. Cette localisation n'est en aucun cas exclusive, mais au contraire inclusive. C'est précisément parce que Dieu est toujours et partout présent et qu'il cherche à entrer en relation avec l'homme qu'il faut aussi souligner expressément cette dynamique de manière symbolique, afin de la garder à l'esprit ; localisée dans l'espace et rythmée dans le temps. C'est ici que la communauté se rassemble pour la célébration du repas pascal, l'Eucharistie, dont elle tire sa force. C'est ici que la communauté fait l'expérience du centre de son existence, ce que l'on peut constater dans toutes les topographies des vieilles villes européennes.

Cela ne diminue en rien l'importance des centres paroissiaux modernes qui, depuis les années 1960, se sont plutôt intégrés dans des quartiers sur le plan architectural. Ils représentent une conception complémentaire importante de l'Église.

Les édifices religieux sont missionnaires à leur manière. Ils représentent la bonne nouvelle durable de Jésus-Christ, qui traverse les générations. En tant que théologie devenue pierre, elles sont à la fois l'héritage et la mission du message chrétien.

Cette force de l'effet symbolique extérieur n'est cependant ni neutre ni indéfiniment résistante. L'architecture sacrée est toujours l'expression d'une conception de la théologie liée à l'époque et de l'image de l'Église qui en découle - et donc d'une revendication de sa résonance au sein de la société. Dans cette mesure, lors d'une prochaine restructuration d'un édifice

² Voir Stückelberger, Guide pratique, 9^e éd.

religieux, il faut tenir compte de ce que le pape François postule pour tous les projets de réforme de l'Église : „La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié."³

Les églises comme lieu de mémoire

Dans la plupart des villes et villages, les églises sont considérées comme des espaces publics. Ceux-ci sont chargés de significations généralement connotées positivement. Cela s'explique par les innombrables expériences que les gens associent à ce lieu lors d'occasions les plus diverses : prière personnelle, baptême, mariage, enterrements ou événements culturels s'inscrivent dans la mémoire collective et en font ainsi un lieu de souvenirs. Si ce bâtiment doit être modifié, vendu ou même détruit, il faut en tenir compte. L'identification à ce bâtiment est complexe, diffuse et peut dépasser les frontières paroissiales.

Importance culturelle des églises

Il ne faut donc pas sous-estimer l'importance de ces bâtiments au-delà de leur utilité première. Ils reflètent une partie importante de l'histoire du lieu. Pour de très nombreuses personnes, le bâtiment en tant que symbole extérieur ou monument commémoratif, mais aussi en tant que lieu ouvert au public, possède une grande importance identitaire. Pourtant la vie communautaire n'y joue qu'un rôle limité. Pour des raisons les plus diverses, les gens aiment toujours se rendre dans des églises ouvertes et vides. De tels „lieux de haute inutilité" (W. M. Förderer) sont rares et représentent donc une grande valeur sociale.

Propriété et aspects juridiques

Compte tenu de ces multiples significations, la question de la compétence en matière de modifications architecturales s'avère complexe. Il faut avant tout déterminer qui est le propriétaire. Il se peut que celui-ci ne soit pas nécessairement propriétaire du sol.⁴ Il n'est pas rare qu'une clarification minutieuse de ces questions relève de plusieurs entités juridiques. Selon la situation, il faut tenir compte du droit civil, du droit canonique, du droit de la construction et du droit de la protection des monuments historiques. Il convient également d'informer à temps l'Ordinariat des projets de modification.

³ François, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, 24.11.2013, 27.

⁴ Il peut s'agir de cantons, de communes, de diocèses, de paroisses, d'ordres religieux, d'instituts séculiers, de fondations et d'institutions ecclésiastiques ainsi que d'associations et de coopératives. Pour les aspects juridiques, voir Pahud de Mortanges/Ramaj.

Les églises, chapelles et centres paroissiaux ont souvent été construits avec l'aide et le soutien généreux des fidèles. Ces contributions volontaires sont un signe d'estime de la part des personnes qui s'y sentent liées. De plus, les fidèles contribuent souvent à l'entretien et à la rénovation de ces bâtiments par des quêtes et des dons. La volonté des donateurs doit être respectée dans la mesure du possible.

Intérêt public et conservation du patrimoine

En raison de leur importance symbolique et historique sur place et souvent bien au-delà, il existe également un intérêt public correspondant pour la fonction et la préservation de tels bâtiments. L'Église a la responsabilité, vis-à-vis du public, de percevoir cet intérêt avec estime.

Les services de sauvegarde des monuments historiques sont généralement défenseurs de ces intérêts.

„La protection du patrimoine sert, au-delà du présent, de concept de protection des intérêts des générations passées et futures. Elle suit le principe de précaution et de gestion consciente des biens publics dépassant le temps“.

Les services des monuments historiques doivent donc être associés le plus tôt possible, en tant que partenaire, aux réflexions concernant les réaffectations des espaces, en particulier si elles impliquent des modifications architecturales.

Planification pastorale et développement de l'Église

En raison de leur haute teneur symbolique et de leur qualité identitaire pour les fidèles locaux, il convient de tout mettre en œuvre pour qu'un espace ecclésial local ne soit pas abandonné. Lors des restructurations des unités pastorales, il convient d'accorder le poids nécessaire à ces lieux de rencontre privilégiée avec Dieu. Même s'il n'est plus possible d'inviter les fidèles à la messe chaque dimanche, il convient d'encourager les efforts visant à maintenir ces lieux vivants de manière appropriée et à continuer à les utiliser à des fins liturgiques (Liturgie des Heures, célébrations de la Parole de Dieu, recueils, groupes de prière, etc.). L'utilisation partielle, dans l'espace ou dans le temps, de l'église par des tiers peut être une solution viable.

⁵Voir Stückelberger, Aide pratique, note 10.

3. Réaffectation ou utilisation élargie de notre église ?

La réponse à cette question ne doit pas être uniquement motivée par des considérations de construction ou économiques. Avant que les frais de chauffage élevés et les nombreux bancs vides n'incitent à un activisme à court terme, il faut un **concept pastoral** qui reflète aussi bien les aspects globaux que locaux : Comment voulons-nous à l'avenir témoigner de l'Évangile dans notre paroisse ou commune ? Comment allons-nous vivre notre foi ? De quelles images de l'Église nous inspirons-nous ? Comment organiser la collaboration avec nos frères et sœurs d'autres Églises sur place, avec les catholiques de langue étrangère, avec nos voisins dans la zone pastorale ?

Il en résulte un **concept d'utilisation** des locaux de l'église.

Mais avant d'envisager des utilisations plus larges (par exemple l'installation d'un bar pour le café au fond de l'église) ou des utilisations mixtes (par exemple la séparation d'une partie de l'église pour la crèche de la commune), il est nécessaire **d'évaluer le potentiel de l'espace**. L'espace permet-il la réaffectation souhaitée ? Ou inversement : quelles sont les possibilités offertes par cet espace ? Les critères possibles pour l'évaluation du potentiel d'un espace sont les suivants : 1. le potentiel d'utilisation ecclésiale (qualité de la réunion, atmosphère), 2. la qualité architecturale et urbanistique, 3. l'économie (coûts d'exploitation), 4. la qualité de la desserte (accessibilité, transports publics) et 5. l'utilité pour le quartier.⁶ D'autres critères peuvent être tirés de l'étude minutieuse de l'espace (style architectural, acoustique, orgue, traditions locales...). Plus cette analyse est différenciée, plus clairement apparaissent des options réalistes en vue d'un changement d'affectation.

Un tel processus de décision doit être mené par un **groupe désigné à cet effet** composé de personnes compétentes. Ce groupe doit être constitué de personnes actives dans les domaines de l'immobilier, des finances, de la pastorale, de la paroisse, des pouvoirs publics et de la conservation des monuments. Il est recommandé de faire appel très tôt à **des conseils spécialisés** externes et neutres. Outre les spécialistes en aspects architecturaux, il faut penser à des spécialistes en théologie ou en histoire de l'art. De même, il convient d'associer le diocèse au processus dès les premières étapes (commission d'art sacré diocésaine).

Les études susmentionnées peuvent éventuellement aboutir à la conclusion qu'une **rénovation** est suffisante et qu'il n'est pas nécessaire

⁶ Critères de l'Église de Zurich, voir Stückelberger, Praxishilfe, 21.

d'intervenir sur la structure du bâtiment. Par exemple, pour un futur concept pastoral et pour des raisons financières, il peut suffire d'enlever les cinq bancs du fond de l'église pour y faire de la place pour des services religieux en petits groupes. Même dans un tel cas, le groupe de projet conserve son mandat et accompagne les travaux correspondants.

Si l'on envisage **d'élargir l'utilisation** de certaines parties d'un bâtiment (p. ex. en détacher une aile et la louer à des tiers) ou proposer des heures d'exploitation de l'ensemble du bâtiment (p. ex. utilisation comme local de répétition pour des associations dans la même infrastructure), ou même de **réaffecter** l'ensemble du bâtiment (p. ex. comme columbarium, c'est-à-dire pour y déposer des urnes funéraires), il convient de sonder soigneusement tous les **partenaires** entrant en ligne de compte.

Il faut savoir que dans le cas des bâtiments religieux, il ne faut **guère** s'attendre à **des rendements importants**. Ils sont et restent un type de bâtiment très coûteux, notamment en termes de frais d'entretien.

En accord avec les lignes directrices de l'Église universelle⁷, les **partenaires d'utilisation** suivants, listés par ordre de priorité, entrent en ligne de compte.

1. Privilégier une autre **utilisation ecclésiale** (vicariat épiscopal, maison diocésaine, ordres religieux, communautés religieuses, nouveaux mouvements spirituels, association ou fédération catholique, communautés linguistiques, Église partenaire œcuménique, infrastructure de projet œcuménique...). En raison de leur signification symbolique, les églises et les chapelles ne doivent pas, dans la mesure du possible, être mises à la disposition d'autres religions ou de nouvelles communautés religieuses. En revanche, les centres paroissiaux qui n'ont pas servi à des fins culturelles peuvent être loués avec retenue comme lieux de rencontre et de culture. Dans tous les cas, il faut veiller à ce que de tels bâtiments ne soient pas loués à des communautés qui pratiquent le prosélytisme ou dont le message est contraire à l'enseignement de l'Église catholique.

2. Ensuite, il faut envisager des **utilisations culturelles** (musée, salle de concert, bibliothèque, recherche universitaire, ateliers d'artistes...) **ou sociales** (centre de rencontre, crèche, centre de santé, épicerie Caritas, repas conviviaux...), pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les valeurs humanitaires de l'Évangile.

3. Dans le cas d'église ayant une faible valeur historique et artistique, une réaffectation à des **unités d'habitation** est également envisageable. Les utilisations commerciales sont à exclure (centres paroissiaux exclus).

⁷ Conseil Pontifical de la Culture (nouveau : Dicastère pour la Culture et l'Éducation), Guidelines, 34.

Comme nous l'avons dit, cela vaut également pour la recherche d'un acquéreur pour un bâtiment, dans la mesure où l'on décide l'abandon des locaux. Dans la mesure du possible, les églises et les centres paroissiaux doivent rester la propriété de leurs propriétaires initiaux. C'est pourquoi il est recommandé de permettre la réaffectation non pas par la **vente**, mais par la **poursuite de la location**.

Une vente est en principe impossible si des changements ultérieurs dans l'utilisation des bâtiments, incompatibles avec l'Église ou ses principes éthiques, ne peuvent pas être exclus ou voire même être redoutés, par exemple dans le cadre d'une relocation par l'acheteur.

Mais une **vacance** temporaire peut aussi être une option à moyen terme, par exemple pour gagner du temps dans la recherche d'une bonne solution.

La **démolition** des églises et chapelles qui, en tant que bâtiments sacrés, ont une grande valeur symbolique, même si elles n'ont plus de fonction cultuelle, ne devrait être envisagée que dans des cas exceptionnels et en étroite concertation avec l'Ordinariat. Dans ce cas, il faut veiller à ce que, dans la mesure du possible, le site soit réutilisé à des fins compatibles avec les valeurs de l'Église.

Les décisions et le déroulement du projet concernant les modifications apportées aux bâtiments ecclésiaux doivent être communiqués avec beaucoup de soin et d'intelligence. L'expression „remettre l'église au milieu du village“ peut être très marquée et les débats à ce sujet se déroulent nécessairement avec émotion. Il est indispensable de définir des règles de langage (wording) dans les processus internes, afin que la **communication** reste aussi objective et claire que possible. Il faut établir un plan de communication précise sur qui doit être informé, quand et comment (organes ecclésiastiques, Conseil de paroisse, paroisse, autorités civiles, partenaires, public...).

Un tel processus doit être mené avec soin, dans le cadre de la responsabilité vis-à-vis de la communauté ecclésiale, qui souhaite s'engager dans l'avenir de l'aujourd'hui de Dieu, mais aussi vis-à-vis de ceux qui nous ont précédés, qui ont construit ces espaces et les ont remplis de vie, et enfin vis-à-vis du public.

Enfin, les étapes importantes sont récapitulées dans un **aperçu**. Il s'agit d'une sorte de liste de contrôle qui permet de s'orienter vers une bonne approche.

4. Phases et étapes de la planification du projet

Les défis et les idées de changement dans les espaces partagés ont besoin de temps pour mûrir. De nombreuses étapes sont nécessaires. Vouloir passer rapidement à l'étape suivante est rarement conseillé dans les projets qui impliquent des dynamiques complexes. C'est en s'écoulant les uns les autres au cours du processus que l'on définira quelle étape nécessite plus de temps que prévu ou celle qui doit être rediscutée.

1. Phase de préparation

Étape 1 : Profil pastoral actuel et futur

Analyse de la situation actuelle sur place (paroisse, pastorale, communauté religieuse...) et réflexion sur la vision pastorale des 5 à 10 prochaines années.

Étape 2 : Concept d'utilisation et potentiel de l'espace

Prévision des besoins d'utilisation et études sur les possibilités et les limites des espaces.

Étape 3 : Mise en place d'un groupe de projet

Le maître d'ouvrage met en place un groupe de projet largement représentatif, qui mène le processus jusqu'à son terme.

Étape 4 : Définition du cadre

Le groupe de projet formule les objectifs et les tâches, clarifie les compétences et obtient la légitimation des organes compétents pour poursuivre le travail sur une esquisse de projet avec un crédit de planification.

Étape 5 : Attribution d'un mandat d'élaboration de projet

Le groupe de projet se met à la recherche d'un partenaire expérimenté et compétent dans des processus comparables, afin de pouvoir confier le développement du projet à des professionnels.

2. Phase de développement

Étape 6 : Détermination des bases

Les collaborateurs du projet complètent les bases et les données pertinentes qu'ils ont rassemblées.

Étape 7 : Relations publiques

Selon l'ampleur du changement d'affectation prévu, le grand public doit être impliqué dans le processus de manière participative. Le groupe de projet doit développer des outils et des méthodes d'évaluation appropriés.

Étape 8 : Comparaison des options possibles

Les options trouvées au cours du processus doivent être évaluées et, le cas échéant, faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Étape 9 : Élaboration d'un projet concret

Élaboration détaillée du projet à l'attention du maître d'ouvrage.

Étape 10 : Communication

Information professionnelle sur le projet achevé et sa genèse, d'abord en interne (paroisse/communauté religieuse...), puis en public

Étape 11 : Décision de la paroisse/autorité compétente.

3. Phase de mise en œuvre

Étape 12 : Planification et mise en œuvre

Un éventuel concours pour la mise en œuvre ne doit être organisé qu'après l'adoption du concept de base.

Étape 13 : Démarrer la réutilisation

L'achèvement de la réalisation architecturale marque le début de l'appropriation de la nouvelle situation. Cette acclimatation doit être initiée et accompagnée avec soin par le groupe de projet et en particulier par l'équipe pastorale.

Étape 14 : Clôture du projet

Il est recommandé de mener une réflexion finale sur le processus du projet de construction et d'en documenter les grandes lignes pour les projets de construction ultérieurs.

5. Interprétation liturgique et accompagnement pastoral des processus de transformation de l'espace ecclésial

Lorsque, dans le cadre d'un projet pastoral d'avenir, l'espace habituel de l'église fait l'objet d'une utilisation élargie ou d'une réaffectation complète, l'équipe pastorale est appelée à **accompagner soigneusement** ce processus.

Cela implique également que les agents pastoraux prennent au sérieux les sentiments de deuil et/ou de perte de confiance qui peuvent apparaître chez certains lors de tels processus. Il est de leur devoir de pouvoir accompagner ces personnes dans le cadre de la vie paroissiale. Des lieux d'écoutes doivent être développés et proposés à cet effet.

Mais surtout, les responsables pastoraux ont le devoir d'aider les fidèles à faire preuve de la résilience nécessaire et de leur transmettre les ressources spirituelles pour comprendre et accueillir ces changements paisiblement. Chaque transformation doit être vécue comme un rite pour les paroissiens. Il s'agit de rendre perceptible l'idée fondamentale que dans le changement se trouve aussi la continuité et que le message de l'Évangile perdure.

6. Annexe

Johannes Stückelberger, historien de l'art et professeur d'esthétique religieuse et ecclésiastique à l'université de Berne jusqu'en 2023 ; nous renvoyons volontiers aux nombreuses publications de l'auteur.

Bases de données sur différents aspects de la construction d'églises en Suisse : <https://www.schweizerkirchenbautag.unibe.ch>

Guide pratique

Johannes Stückelberger, *Erweiterte Nutzung kirchlicher Gebäude. Praxishilfe Reformierte Kirche Bern-Jura-Solothurn*, Hg.], Bern, 2019

PDF (en allemand) :

https://www.refbejuso.ch/fileadmin/user_upload/Downloads/Gemeindedienste_und_Bildung/Kirchenbau/GB_PUB_Erweiterte-Nutzung-kirchlicher-Gebaeude-2.Auflage_2020.pdf

Recueil de documents et d'articles sur le site de l'Institut liturgique de la suisse alémanique (en allemand) :

<https://www.liturgie.ch/praxis/kunst-und-kirchenbau/kirchenumnutzung>

Document précédent de la CES :

https://www.eveques.ch/wp-content/uploads/sites/3/2024/02/SBK_Pastoralschreiben-13_Umnutzung-von-Kirchen_Juli-2006_f.pdf

Conseil Pontifical pour la Culture (nouveau : Dicastère pour la Culture et l'Éducation), **Guidelines** Actes du colloque (bilingue it/en), contenant les guidelines : Fabrizio Capanni (Hg.) *Dio non abita più qui ? Dismissioni di luoghi di culto e gestione integrata dei beni culturali ecclesiastici / Dieu n'habite plus ici ? Decommissioning places of worship and integrated management of ecclesiastical cultural heritage*, Rome, 2019

Guidelines PDF :

<http://www.cultura.va/content/dam/cultura/docs/pdf/beniculturali/guidelines.pdf>

Considérations juridiques :

René Pahud de Mortanges et Burim Ramaj, *Kirchenumnutzungen aus rechtlicher Sicht*, in : *Kunst und Kirche* 4/2015, 48-51.

PDF:

https://www.researchgate.net/publication/327939430_Kirchenumnutzungen_aus_rechtlicher_Sicht



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS